

Séance du 17 mai 2018
Délibération n° 2018-35

L'an deux mil dix-huit, le 17 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Daniel RONDET, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louls de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Olivier FILLIAT ; Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 3-6	Thème : Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : conventions de mise à disposition auprès de la communauté de communes des locaux de la Ferme de l'Etang

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral n°1309 du 18 mai 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
VU le débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2018 ;
VU la délibération du conseil communautaire n°2018-26 du 5 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 ;
VU la délibération du conseil communautaire n°2018-31 relative au Contrat de Territoire avec le Département ;
CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un accueil de loisirs dont la situation soit la plus centrale possible ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un site qui offre les meilleures conditions d'accueil sans contraintes de cohabitation avec l'enseignement scolaire, tout en offrant une solution de restauration pour le déjeuner, la ferme de l'Etang, à Saint-Bonnet-Tronçais, apparaît dans l'immédiat comme la solution la plus pertinente ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

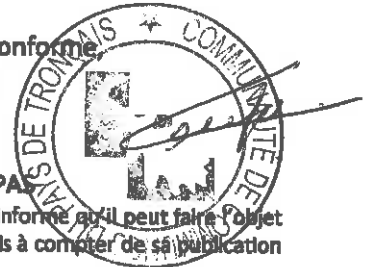
Article 1 : d'approuver la convention ci-annexée (annexe 1) de mise à disposition de l'ancien gîte de groupe de la Ferme de l'Etang auprès de la communauté de communes du Pays de Tronçais et d'autoriser la Présidente à la signer ;

Article 2 : d'approuver la convention ci-annexée (annexe 2) de mise à disposition de l'ancienne maison d'habitation de la Ferme de l'Etang auprès de la communauté de communes du Pays de Tronçais et d'autoriser la Présidente à la signer.

Fait et délibéré le 17 mai 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.